



Tarbes le 5 janvier 2019

Episode de pollution atmosphérique sur le département

Du fait des conditions météorologiques très stables et des émissions polluantes, des particules en suspension se sont accumulées dans l'atmosphère depuis la journée du vendredi 4 janvier. Le département des Hautes-Pyrénées est placé au niveau alerte en raison de la persistance du phénomène.

Le préfet des Hautes-Pyrénées a décidé l'interdiction de l'écobuage et du brûlage des végétaux à compter de ce jour et jusqu'à nouvel ordre.

Il est également conseillé de suivre les recommandations suivantes :

RECOMMANDATIONS SANITAIRES

Personnes vulnérables et personnes sensibles :

Populations vulnérables : Femmes enceintes, nourrissons et jeunes enfants, personnes de plus de 65 ans, personnes souffrant de pathologies cardiovasculaires, insuffisants cardiaques ou respiratoires, personnes asthmatiques

Populations sensibles : Personnes se reconnaissant comme sensibles lors des pics de pollution et/ou dont les symptômes apparaissent ou sont amplifiés lors des pics (par exemple : personnes diabétiques, personnes immunodéprimées, personnes souffrant d'affections neurologiques ou à risque cardiaque, respiratoire, infectieux).

- Évitez les déplacements sur les grands axes routiers et à leurs abords, aux périodes de pointe.
- Évitez les activités physiques et sportives intenses (dont les compétitions), autant en plein air qu'à l'intérieur. Reportez les activités qui demandent le plus d'effort.

En cas de gêne respiratoire ou cardiaque (essoufflement, sifflement, palpitations) : Prenez conseil auprès de votre pharmacien ou consultez votre médecin ou consultez la permanence Air Santé (0561779444)

- Privilégiez des sorties plus brèves et celles qui demandent le moins d'effort
- Prenez conseil auprès de votre médecin pour savoir si votre traitement médical doit être adapté le cas échéant.



Contact presse :

Pôle communication interministérielle pref-communication@hautes-pyrenees.gouv.fr

facebook.com/Préfet des Hautes-Pyrénées twitter.com/@Prefet65

site internet des services de l'État dans les Hautes-Pyrénées : <http://www.hautes-pyrenees.gouv.fr>



PREFETE DES HAUTES PYRENEES Cabinet - Pôle Communication Interministérielle

Population générale :

- Réduisez les activités physiques et sportives intenses (dont les compétitions)
- En cas de gêne respiratoire ou cardiaque (essoufflement, sifflement, palpitations) : prenez conseil auprès de votre pharmacien, consultez votre médecin ou consultez la permanence Air Santé (0561779444)

RECOMMANDATIONS POUR RÉDUIRE LES ÉMISSIONS DE POLLUANTS

A la maison/travail :

- Reportez les travaux d'entretien ou de nettoyage nécessitant l'utilisation de solvants, peintures, vernis
- Respectez l'interdiction des brûlages à l'air libre et l'encadrement des dérogations
- Arrêtez, en période de chauffe, l'utilisation des appareils de combustion de biomasse non performants (foyers ouverts, poêles acquis avant 2002)
- Maîtrisez la température dans les bâtiments (chauffage ou climatisation)

Déplacements :

- Limitez, pour les déplacements privés et professionnels, l'usage des véhicules automobiles par recours au covoiturage et aux transports en commun.
- Privilégiez pour les trajets courts, les modes de déplacement non polluants (marche à pied, vélo)
- Différez, si possible, les déplacements pouvant l'être

Secteur agricole :

- Reportez les épandages agricoles de fertilisants ainsi que les travaux du sol.



Contact Presse :

Pôle communication interministérielle : 05.62.56.65.05

pref-communication@hautes-pyrenees.gouv.fr

[facebook.com/Préfet des Hautes-Pyrénées](https://www.facebook.com/Préfet-des-Hautes-Pyrénées) [twitter.com/@Prefet65](https://twitter.com/Prefet65)

site internet : <http://www.hautes-pyrenees.gouv.fr/>